

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 164 N° 61 - Numera Hau	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 31 no Tiurai 2015
------------------------------------	---	-----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 61 du 31 Juillet 2015

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES**

	Pages
Arrêté n° 999 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Jimmy Legros en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7437
Arrêté n° 1000 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Catherine Ganaye en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7437
Arrêté n° 1001 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Pascal Maillou en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7438
Arrêté n° 1002 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Caroline Preau en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7438
Arrêté n° 1003 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Philippe Jodry en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7439
Arrêté n° 1004 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Patrice Leroy en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7439
Arrêté n° 1005 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Patricia Lamaud en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7439
Arrêté n° 1006 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Valérie Dupre-Micoulean en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7440
Arrêté n° 1007 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Philippe Pluchon en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7440
Arrêté n° 1008 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Françoise Lombardo en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française	7441

Arrêté n° 1009 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Annick Tupana née Mescoff en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française

7441

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
www.journal-officiel.gouv.pf



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 999 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Jimmy Legros en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500948AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3908 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er. — M. Jimmy Legros est nommé proviseur du lycée polyvalent de Taaone à compter du 3 août 2015.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1000 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Catherine Ganaye en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500949AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3909 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— Mme Catherine Ganaye est nommée proviseure du lycée Aorai à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1001 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Pascal Maillou en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500950AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3910 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— M. Pascal Maillou est nommé proviseur du lycée hôtelier de Tahiti à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1002 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Caroline Preau née Busson en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500952AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3911 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— Mme Caroline Preau née Busson est nommée proviseure du lycée professionnel d'Uturoa à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1003 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Philippe Jodry en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500953AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3912 PR du 8 juillet adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— M. Philippe Jodry est nommé principal du collège de Arue à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1004 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Patrice Leroy en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500954AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3913 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— M. Patrice Leroy est nommé principal du collège de Hao à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1005 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Patricia Lamaud en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500955AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3914 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— Mme Patricia Lamaud est nommée principale du collège de Hitia'a à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1006 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Valérie Dupre-Micouleau en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500956AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3915 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— Mme Valérie Dupre-Micouleau est nommée principale du collège de Punaauia à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1007 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de M. Philippe Pluchon en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500957AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3916 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant

l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— M. Philippe Pluchon est nommé principal du collège de Taaone à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1008 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Françoise Lombardo en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500958AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3917 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— Mme Françoise Lombardo est nommée principale du collège de Taravao à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

ARRETE n° 1009 CM du 29 juillet 2015 portant nomination de Mme Annick Tupana née Mescoff en qualité de chef d'établissement d'enseignement public en Polynésie française.

NOR : DEE1500959AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu la convention Etat-Polynésie n° HC 56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation ;

Vu la lettre n° 3918 PR du 8 juillet 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 8 juillet 2015 ;

Après avis de la commission consultative paritaire du 15 janvier 2015 ;

Après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er.— Mme Annick Tupana née Mescoff est nommée principale du collège de Ua Pou à compter du 3 août 2015.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2015.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,*
Nicole SANQUER-FAREATA.